

# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## « Gagne ton bois de chauffage ! »

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2018-2019

### Informations générales

Le jeu-concours « Gagne ton bois de chauffage cet hiver ! » est un jeu-concours qui se déroule du 14/12/2018 au 18/01/2019 (midi) et qui est organisé par ValBiom asbl, située Chaussée de Namur, 146 à 5030 Gembloux (info@valbiom.be ; +32 (0)81/62.71.84) ; ci-après dénommé « organisateur ».

Le jeu est accessible via la page Facebook « La maitrise du feu - campagne de sensibilisation ».

### Modalités de participation

Le jeu-concours est exclusivement ouvert aux personnes domiciliées ou résidant en Belgique, sur le territoire de la Région wallonne, âgées d'au moins 18 ans au moment de leur participation, à l'exclusion des personnes ayant participé de près ou de loin à l'organisation et au déroulement de ce jeu-concours, à l'exclusion des partenaires de la campagne à savoir : le personnel de l'AwAC (Agence wallonne de l'air et du climat), le SPW Energie (DGO4) et le SPW Environnement (DGO3), et le personnel de l'asbl ValBiom. Cette exclusion s'étend également à l'ensemble des personnes qui habitent sous le même toit des organismes partenaires de la campagne et des personnes ayant participé de près ou de loin à l'organisation du jeu-concours.

Il est indispensable de disposer d'un compte Facebook personnel pour participer. De même, la participation au jeu est réservée aux personnes physiques possédant une adresse de courrier électronique (e-mail) propre.

Jouer au nom d'un groupe, d'une société ou d'une organisation n'est pas autorisé.

La participation est gratuite.

L'accès au jeu-concours est limité à une seule participation par personne, quel que soit le nombre de compte(s) Facebook dont elle dispose. En cas de participations multiples, notamment par l'intermédiaire d'adresses électroniques différentes, le participant sera exclu du jeu-concours. A tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge quant à leur participation au présent jeu-concours, de telle sorte que l'organisateur soit en mesure de contrôler et sanctionner d'éventuels abus.



# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## « Gagne ton bois de chauffage ! »

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2018-2019

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a par conséquent valeur de contrat entre le participant et l'organisateur.

Le règlement est accessible sur la page hébergée à l'adresse : [www.lamaitrisedufeu.be](http://www.lamaitrisedufeu.be) et sera adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation, à ValBiom asbl ([m.ysebaert@valbiom.be](mailto:m.ysebaert@valbiom.be)), mentionnant le nom du participant et l'adresse à laquelle le règlement doit être envoyé.

### Supports de participation

La participation au jeu s'effectue exclusivement via la page Facebook « La maitrise du feu - campagne de sensibilisation ».

### Déroulement du jeu concours

Pour participer, le participant doit procéder, au plus tard le 18/01/2019 à midi aux étapes suivantes :

1. **Se rendre sur le site** de la campagne de sensibilisation [www.lamaitrisedufeu.be](http://www.lamaitrisedufeu.be) et le partager en mode public sur Facebook ;
2. **Partager une photo\*** d'une belle flambée réalisée dans son poêle à bois sur le post Facebook du concours (critères de sélection des photos : ci-dessous). Nous encourageons les participants du concours à être créatifs ! L'originalité sera récompensée.

**ATTENTION** : il est bien entendu interdit de jouer en postant une photographie non originale et n'appartenant pas au candidat (droit d'auteur de vigueur).

Seule cette manière de procéder sera considérée comme valable pour la participation au concours et l'attribution des prix. Aucune réponse envoyée ultérieurement par la poste ou tout autre moyen de communication ne sera prise en compte dans l'attribution des prix.

\*Au terme du concours, **20 photos** seront **sélectionnées** par ValBiom. La sélection se fera sur base des deux critères suivants :



# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## « Gagne ton bois de chauffage ! »

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2018-2019

1. Le respect des bons conseils diffusés dans le cadre de la campagne « La Maitrise du Feu » : [www.lamaitrisedufeu.be](http://www.lamaitrisedufeu.be) ;
2. L'esthétique et l'originalité de la photo (attention : droit d'auteur de vigueur).

### Sélection du gagnant

La sélection du gagnant par l'organisateur se fera en regard des points suivants :

1. Sélection par ValBiom de 20 photos, sur base des deux critères énoncés ci-dessus. Les 20 personnes qui auront posté ces 20 photos constitueront la liste des finalistes ;
2. L'organisateur contactera personnellement les 20 finalistes du concours (via leurs comptes Facebook : messenger). Pour départager ces 20 finalistes, l'organisateur posera – individuellement - la question subsidiaire suivante : **« Combien, en kilogramme(s), pèse le lot à gagner - palettes comprises ? (décimales recommandées) ».**

Chacun des finalistes aura 48 heures devant lui pour y répondre, une fois la question subsidiaire posée. Au-delà de ces 48 heures, l'organisateur considérera la réponse comme non valide.

La réponse de la personne se rapprochant le plus de la valeur réelle déterminera le choix du gagnant. En cas d'ex-aequo, l'ordre de participation (établi sur base du partage de la photo) déterminera le classement des gagnants.

**ATTENTION :** Jouez de préférence à partir de votre domicile et/ou en dehors de vos heures de travail. Consultez le règlement de travail de votre entreprise ou organisation afin de vérifier la politique interne relative à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux. L'organisateur ne pourrait, à aucun moment, être tenu pour responsable d'un litige qui surviendrait entre un participant et son employeur suite à la participation à ce concours.

**ATTENTION :** L'accès au jeu-concours est limité à une seule participation par personne, quel que soit le nombre de compte(s) Facebook dont elle dispose.

### Validation et confirmation du jeu

Pour valider sa participation au jeu, le joueur atteste qu'il a bien pris connaissance des règles du jeu et des conditions liées au respect de la vie privée.



# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## « Gagne ton bois de chauffage ! »

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2018-2019

### Prix offert au gagnant du jeu-concours

Le gagnant du concours se verra récompenser par un lot unique : environ 6 stères de bois sec, livrés sur palettes (d'une valeur estimée de 450 €). Ce lot sera livré chez lui, à condition qu'il habite sur le territoire de la Région wallonne. Celle-ci inclut deux régions linguistiques de Belgique : la région de langue française, aussi appelée communément Wallonie, et la région de langue allemande. La Région wallonne ne recouvre que partiellement le territoire de la communauté française de Belgique (qui inclut aussi la population francophone de la Région de Bruxelles-Capitale) mais entièrement celui de la communauté germanophone.

Par soucis de confidentialité et d'impartialité, ValBiom asbl se réserve le droit de ne pas divulguer le nom du fournisseur du bois.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer les prix offerts, en tout ou en partie, par d'autres de valeur au moins équivalente, en cas de difficulté extérieure pour une raison qui n'est pas imputable à l'organisateur (défaillance du fournisseur par exemple). Le prix offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

### Contrôle de régularité

Avant la désignation du gagnant, l'organisateur procède à une vérification du respect des conditions de validité de la participation. En cas de fraude constatée, il avise, par e-mail, la ou les personnes concernées.

### Désignation du gagnant

Il sera averti, en personne (via son compte Facebook : messenger) avant le mardi 24/01/19 par l'organisateur. Celui-ci lui demandera ses coordonnées afin de pouvoir procéder à l'envoi du lot.

Les gagnants acceptent que leurs noms, prénoms, ainsi que la photo qu'ils auront diffusée sur la page Facebook du concours, soient utilisés par l'organisateur dans le cadre de toute communication relative à la campagne de sensibilisation « La Maitrise du Feu ».

# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## « Gagne ton bois de chauffage ! »

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2018-2019

**ATTENTION:** En cas de non réponse ou de non réaction du gagnant endéans les 8 jours calendrier suite à l'envoi du mail de notification annonçant sa victoire, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le lot à un autre participant. Dans ce cas-ci, l'organisateur sélectionnera la personne arrivée en deuxième place, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un gagnant effectif se manifeste.

### Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage quelconque, direct ou indirect, matériel ou moral si le jeu-concours est annulé, indisponible provisoirement ou définitivement, ne se déroule pas dans les règles annoncées ou, d'une manière générale, si la participation au jeu-concours s'avère provisoirement ou définitivement impossible.

L'organisateur ne peut en aucune circonstance être tenu responsable:

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et / ou information sur Internet;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet, de Facebook et/ou de l'application de concours utilisant Facebook empêchant le bon déroulement du concours;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de toute donnée ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant de toute défaillance technique, matérielle et logicielle.

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin d'une participation, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre tout atteinte. La connexion de toute personne à la

# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## « Gagne ton bois de chauffage ! »

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2018-2019

page Facebook et à la plateforme de jeu mais aussi la participation des joueurs au jeu se fait sous leur seule et entière responsabilité.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur Facebook et le site internet.

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le concours, par annonce en ligne sur le site [www.lamaitrisedufeu.be](http://www.lamaitrisedufeu.be) et/ou sur la page Facebook « La maitrise du feu - campagne de sensibilisation » seront considérés comme des annexes au présent règlement. L'organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une raison quelconque (fraude informatique, virus, incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, émeute, faits de terrorisme ou toute autre raison) ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à l'organisateur.

**ATTENTION:** La promotion de ce concours n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Le présent règlement décharge Facebook de toute responsabilité.

### Protection des données à caractère personnel des participants

Les données à caractère personnel que vous nous transmettez sont enregistrées dans les fichiers de ValBiom asbl : nom, prénom, email, photo postée dans le cadre du concours. Ces données peuvent être traitées par l'asbl dans le cadre d'actions de communication : campagnes d'information personnalisées et de promotion concernant ses produits et services.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles informations, vous pouvez nous le faire savoir à [m.ysebaert@valbiom.be](mailto:m.ysebaert@valbiom.be) Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 8 décembre 1992 concernant la protection de la vie privée dans le cadre du traitement des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

### Réclamations

Les éventuelles réclamations relatives au jeu-concours « Gagne ton bois de chauffage ! » peuvent être adressées par email à l'adresse : [m.ysebaert@valbiom.be](mailto:m.ysebaert@valbiom.be)



# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## « Gagne ton bois de chauffage ! »

La Maitrise du Feu : campagne de sensibilisation 2018-2019

Les éventuelles réclamations ne seront prises en compte que si elles sont formulées par écrit à cette adresse dans un délai de 8 jours après la survenance du fait donnant lieu à réclamation.

**ATTENTION:** Aucune réclamation ne sera acceptée sur les modalités de désignation du gagnant. Par ailleurs, une personne (compte Facebook individuel et adresse e-mail unique) ne peut gagner qu'un seul lot du présent concours.

### **Droit applicable et juridiction compétente**

Le déroulement du jeu-concours « Gagne ton bois de chauffage ! », de même que l'interprétation et l'exécution du présent règlement sont soumis au droit belge et, ainsi qu'aux règles officielles de Facebook (datant du 06/10/2017).

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement, par l'organisateur, dans le respect de ces législations.

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur seront compétents.